

L'INVENTION DU YACHT-CLUB

«Ceux qui vont en mer pour le plaisir, iraient en enfer pour passer le temps» disaient les anciens de la voile. Même s'ils avaient du goût pour l'emphase, ils montraient que la navigation de plaisance n'était pas une évidence.

L'idée germa sans doute au début du XVIIe siècle aux Pays-Bas. En effet, cette région du monde réunissait des conditions indispensables : des eaux relativement abritées, des bateaux assez légers et rapides, une population aisée familière des choses de la mer et surtout des eaux intérieures à l'abri des pirates, conjonction de facteurs fort rare à cette époque !

Il n'est donc pas surprenant qu'ils inventèrent le «yacht». En France on a coutume de dire que le mot «yacht», d'origine hollandaise, se rattache par une fumeuse étymologie à la «chasse». Incurables terriens ! Et, en général, on fait référence à une seule source : Ménage qui n'était peut-être pas le meilleur connaisseur de bateaux. Car le dictionnaire des Jésuites de Trévoux, sous les noms de Iacht ou Iacq ou encore Iac, reconnaît l'existence d'un bâtiment à voiles, dont «l'usage (...) est plus pour la commodité que pour la guerre» précise-t-il.

Douglas Harper cite des «yeaghe» vers 1550, comme des voiliers légers et rapides. Il y a donc peu de doute que le yacht fut à l'origine un type de voilier et ceci ne devrait surprendre personne.

C'est d'ailleurs en exil aux Pays-Bas, à l'époque de Cromwell, que Charles II, roi d'Angleterre découvrit cette excitante activité et l'introduisit dans son pays. Après son retour sur le trône en 1660, il reçut en cadeau des Hollandais un yacht de 52 pieds nommé Mary avec lequel il tira des bords enthousiastes sur la Tamise. Le journal de Samuel Pepys, à la date du 15 août 1660, mentionne que le roi se rendit à bord de son «Dutch pleasure boat» (première mention écrite, je pense, de l'expression «bateau de plaisance»). Durant sa vie le roi n'eut pas moins de 27 yachts...

On sait que naviguer à plusieurs bateaux est un plaisir supplémentaire, sans parler de la sécurité à une époque où les yachts avaient un ou deux canons pour se défendre des petits flibustiers locaux.

Le premier club connu sera fondé en Irlande. Un courtisan de Charles II, Murrough O'Brien, premier Earl of Inchiquin introduisit en effet, à Cork, la voile comme sport. Vers 1720, la pratique en était localement tellement devenue populaire que son arrière-petit-fils, William O'Brien, fonda avec cinq de ses amis le «Water Club of the Harbour of Cork». On pense généralement que ce fut le premier yacht-club.

Le Water Club fut établi dans le château de l'île de Hawbowline d'où ses membres édictèrent les règles de navigation et autres du club. Cet ensemble est connu aujourd'hui sous le nom de «The Old Rules» («Vieilles Règles»). On retiendra sans doute celle-ci : «toute personne parlant de voile après dîner devra payer une tournée générale».

Le caractère cossu du bar du château inaugurerait un aspect typique de ce que seront à l'avenir les salons des yacht-clubs. Le mot yacht-club apparaît en 1815 avec la création du «Yacht-Club» à Cowes. L'objet en était de se réunir deux fois par an pour un dîner et partager l'intérêt mutuel pour le yachting. Le nom fit fortune et, en 1820, l'ancêtre, le Water club de Cork, suivra la mode et deviendra le Cork Yacht-Club. En 1831 le roi Guillaume IV lui accorda le privilège de devenir le Royal Cork Yacht Club.

Les membres d'un Yacht-club peuvent au choix pratiquer la croisière en flottille ou la régata. On peut penser que dès qu'un voilier fit la même route qu'un autre, à quelque époque que ce fut et en n'importe quel lieu, il devint immédiatement important de savoir quel était le plus rapide. Avant d'être une distraction du meilleur aloi, l'importance pour la pêche, le commerce ou la guerre en était évidente.

Pourtant le mot «régata» n'apparaît qu'au XVIIe siècle. Il viendrait selon Douglas Harper de «regatta» attesté vers 1650 du nom d'un bateau de course utilisé sur le Grand Canal de Venise d'un verbe du dialecte vénitien «regattare» signifiant «rivaliser». Dans ce sens de compétition, le mot fut utilisé seulement vers 1768 en Angleterre.

Pas de régates sans instructions de courses. Là, le yacht-club donne toute sa mesure et les amateurs peuvent passer l'hiver autour d'un verre à décider de règles, d'exceptions, d'avenants, etc.

Au début, il s'agissait de manœuvrer en formation comme les navires de guerre de l'époque selon Dermot Burns, l'archiviste du club de Cork. On communiquait donc par pavillons et coups de canon un livre de références. On peut voir à Cork une peinture de 1738 montrant ces opérations. C'est le «Yacht Club» de Cowes en 1815 (qui deviendra le Royal Yacht Club voir le Royal Yacht Squadron) qui définit pour la première fois les règles de course d'une façon proche de celles que nous connaissons. Les départs étaient donnés, navires au mouillage, ce qui se pratique encore parfois au Yacht Club Classique. Le règlement précise que le départ au mouillage doit se faire les voiles à poste, les bateaux étant mouillés à une encablure. La seule règle de priorité établit que le bateau bâbord amures (larboard tack) doit toujours céder le passage à ceux qui sont tribord amures et doit payer les frais en cas d'abordage ! Les marques ne doivent pas être touchées. Les réclamations doivent être faites dans l'heure qui suit l'arrivée.

À la même époque, le Royal Thames Yacht Club décida que les bateaux devaient être barrés par les membres du club. C'est l'origine de ce que les Britanniques nomment l'«amateur rule». Ce sont les mêmes qui inventèrent la notion d'heure limite d'arrivée, que nous trouvons parfois si cruelle...

La postérité des Yacht-clubs commença 50 ans après la création du club de Cork ; le second fut créé en Irlande également, le Lough Ree Yacht Club d'Athlone, en 1770. Ensuite apparut le Starcross Yacht Club de Powderham en Angleterre (1772). Le Royal Thames Yacht Club fut fondé en 1775 et le Royal Yacht Club en 1815 juste avant le Yacht Club de... Singapour en 1826 dont la voile ne semble plus être la vocation première ! Le concept cessa d'être (strictement) anglo-saxon lorsque les Suédois en créèrent un à Stockholm : le Royal Swedish Yacht Club, (1830). Premier américain : le Royal Nova Scotia Yacht Squadron, à Halifax, Canada en 1837. Enfin le premier français : la

Société des Régates du Havre vit le jour en 1840. Concluons en rappelant que, fondée en 1860, la Société des Régates Rochelaises est l'un des plus vieux clubs européens.

Richard Lick

Parmi les plus anciens
Clubs français, citons :

1840 Société des Régates du Havre
1843 Société des Régates de Vannes
1847 société des Régates de Brest
1847 Société des Régates Rouennaises
1851 société des Régates Bordelaises
1857 Cercle de la Voile de Paris
1860 Société des Régates de Cannes
1860 Société des Régates Rochelaises
1861 Emulation nautique Boulonnaise
1863 Sport nautique de Sète
1867 Yacht Club de France